



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 25/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/591

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Ecole maternelle Lac 3 . Transfert en pleine propriété à la Ville de Bordeaux. Acceptation. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2011/492 du 26 septembre 2011, vous avez approuvé la convention de transfert en pleine propriété de l'école maternelle Lac III sise rue Robert Caumont à Bordeaux dont la Communauté Urbaine de Bordeaux était propriétaire.

Cette convention signée le 4 octobre 2011 prévoyait qu'après les travaux de mise en conformité effectués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le transfert en pleine propriété à la Ville devait être recherché à l'issue de l'année de parfait achèvement de ces travaux, au 1^{er} trimestre 2014.

Les travaux étant achevés, il convient désormais de procéder au vu de l'arrêté de la Communauté Urbaine de Bordeaux n°2014/611 du 14 avril 2014 et de l'avis de France Domaine en date du 17 janvier 2014, à l'acquisition, à titre gratuit, de l'école maternelle Lac III « Le Lauzun » rue Robert Caumont, cadastrée TC 78p pour 4 568 m² environ.

Cette école est composée de 4 classes, 2 salles de repos, d'un réfectoire, d'une salle de jeux, d'une bibliothèque, d'un bureau et d'un logement de fonction en R+1 représentant une superficie totale de 913 m².

Il est précisé qu'en cas de désaffectation ultérieure pour une nouvelle affectation qui ne relèverait pas de l'intérêt général, le transfert de propriété sera résolu de plein droit, dans les mêmes conditions.

En outre, une servitude de passage sera consentie à titre gratuit au profit de la CUB sur une longueur d'environ 36,68 m² sur une bande de 4,34 m² de large environ, d'une superficie totale de 161 m² afin de permettre l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et usées.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Accepter le transfert de propriété à titre gratuit de l'école maternelle Lac 3 sise rue Robert Caumont à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement des travaux tels que définis dans la convention du 4 octobre 2011

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Bordeaux

Section : TC
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 10/12/2013
Support numérique :

Número d'ordre du document d'arpentage :
Número d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 04/2013 par M.Fabrice CARTI géomètre à Bordeaux.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A _____, le _____
Vu et visé comme ci-dessus

Document d'arpentage dressé par M. Fabrice CARTI à : BORDEAUX
Date : 10/12/2013
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes l'arpentage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité exproprant)

D.A. Numérique

